

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 2 avril 1902.)

Le Conseil fédéral a adopté le programme que lui a soumis la commission fédérale des beaux-arts pour un concours à ouvrir en vue de l'achèvement de la décoration de la façade sud-ouest du musée national, œuvre interrompue par le décès du peintre Hans Sandreuter, de Bâle.

Le Département de l'Intérieur est chargé d'exécuter cette décision.

Un subside est alloué au canton du *Zurich* pour l'établissement d'un lazaret d'isolement près de l'hôpital de la commune de Rütli, (devis = 29,000 francs; maximum = 6,800 francs.)

M. Gottfried *Immenhauser*, lieutenant-colonel à l'état-major général, à Berne, est nommé commandant du 24^{me} régiment d'infanterie et maintenu dans l'état-major général.

Une subvention de 30 % des dépenses réelles est alloué au canton de *Zoug* pour un drainage à exécuter sur une superficie de 8,8 hectares au lieu dit Uttingerhof, propriété de Théodore Bucher, à Baar, à la condition que le canton affecte à cette entreprise une somme au moins égale (devis = 7,800 francs; maximum = 2,340 francs).

Le délai fixé à l'article 5 de la concession pour un chemin de fer funiculaire de Grindelwald à la Mer-de-glace, du 30 mars 1900 (*Recueil des chemins de fer*, nouv. série, XVI. 72), pour la présentation des documents techniques et financiers prescrits, ainsi que des statuts de la société, est prolongé de deux ans, soit jusqu'au 30 mars 1904.

(Du 7 avril 1902.)

Le Conseil fédéral accepte, avec ses remerciements pour les services rendus, la démission offerte par M. Hans *Massini*, de Bâle, de ses fonctions de consul de Suisse à Bahia (Brésil).

M. Jacques *Studer*, d'Obfelden (Zurich), est nommé consul de Suisse en cette résidence.

Aucune opposition n'ayant été soulevée dans le délai légal, expiré le 26 mars écoulé, contre la loi fédérale du 16 décembre 1901 sur l'organisation du Département de Justice et Police, cette loi est déclarée en vigueur à partir du 1^{er} du mois courant et sera insérée dans le *Recueil officiel* des lois et ordonnances de la Confédération.

Aucune opposition n'ayant été soulevée dans le délai légal, expiré le 2 courant, contre la loi fédérale du 20 décembre 1901 sur l'organisation du Département militaire, cette loi est déclarée en vigueur. Conformément à l'article 25 de cette nouvelle loi, celle du 20 décembre 1894 sur les traitements des fonctionnaires du Département militaire continuera ses effets jusqu'au 1^{er} avril 1903 et ne cessera d'être en vigueur qu'à partir de cette dernière date. La nouvelle loi sera insérée dans le *Recueil officiel* des lois.

L'abbé Alphonse *Stoffel*, à Coire, actuellement aumônier catholique du 41^{me} régiment d'infanterie, est transféré en la même qualité dans le 31^{me} régiment.

L'abbé Joseph-Antoine *Cahannes*, curé à Rabiüs (Grisons), est nommé aumônier du 41^{me} régiment.

Le projet général de construction de la compagnie des chemins de fer électriques veveysans pour la première section de ses lignes depuis la sortie de la gare du Jura-Simplon, à Vevey, jusqu'au kil. 0.4, est approuvé sous quelques réserves.

Le Conseil fédéral accepte, avec ses remerciements pour les services rendus, la démission offerte pour raisons de santé par M. Jean *Maurer*, pour le 1^{er} juillet prochain, de ses fonctions de directeur du V^{me} arrondissement postal, à Bâle.

M. Maurer fait partie de l'administration des postes depuis le 7 janvier 1842.

M. Théodore *Sourbeck*, ancien secrétaire général de l'union du personnel des entreprises suisses de transport, nommé dernièrement chef du bureau de statistique des chemins de fer fédéraux, a donné, pour le 1^{er} mai prochain, sa démission de membre du conseil d'administration de ces chemins de fer.

Nominations.

(Du 2 avril 1902.)

Département politique.

Chancellerie fédérale.

Commis de première classe: M. Gottfried Gurtner, de Seftigen (Berne), actuellement commis de seconde classe à cette chancellerie.

Commis de seconde classe: » Otto Villiger, de Zofingue (Argovie), employé de commerce à Manchester (Angleterre).

(Du 7 avril 1902.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

Commis de poste à Ilanz: M. Jacques Jecklin, de Schiers (Grisons), commis de poste à Bâle, momentanément à Ilanz (Grisons).

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.04.1902
Date	
Data	
Seite	663-665
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 927

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.